

| IDENTIFICATION | |
|---|--|
| Unité de formation :IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P.) Activité d'enseignement :IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES Cours : | Section :CPT A Nombre de crédits ECTS : |
| Nombre de périodes :80 | N°UF : 827 |
| Dossier pédagogique :712201U32D2 | Unité déterminante : O |

| DESCRIPTION |
|--|
| Capacités préalables requises : C.E.S.S. ou test d'entrée |
| <p>Contenu du cours :</p> <p>L'étudiant sera capable :</p> <p><i>face aux différentes situations fiscales usuelles qui sont celles des personnes physiques,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de s'approprier les concepts fondamentaux et les techniques de base afférents au système fiscal belge ; ◆ d'identifier le fonctionnement de l'Administration des Contributions ; ◆ d'appliquer les dispositions du C.I.R. et les procédures fiscales en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix pour : <ul style="list-style-type: none"> ◆ déterminer les personnes et les revenus soumis à l'impôt ; ◆ établir la déclaration à l'impôt, à partir des documents ad hoc, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il y a lieu, la « voie la moins imposée » ; ◆ réagir conformément aux obligations professionnelles lors de contrôles, de contestations et d'éventuelles erreurs de l'administration fiscale, en assurant l'évolution du dossier durant le contrôle et l'enrôlement ; ◆ de mettre en oeuvre les techniques fiscales pour : <ul style="list-style-type: none"> ◆ procéder au calcul de la base imposable ; ◆ procéder, de manière automatisée ou non, au calcul de l'impôt dans tous les cas (à partir de la déclaration, taxation d'office, taxation indiciaire) ; ◆ établir les documents exigés des employeurs et autres débiteurs de revenus (relevés, fiches, ...) et calculer les précomptes ; ◆ établir le décompte final, après imputation des précomptes. |
| <p>Capacités terminales :</p> <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :</p> <p><i>face à la situation fiscale d'un contribuable décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle,</i></p> |

- ◆ d'établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il échet, la « voie la moins imposée », en justifiant sa méthodologie ;
- ◆ de procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final ;
- ◆ de réaliser une simulation sur base de données complémentaires et d'en tirer les conclusions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité d'analyse ;
- ◆ la pertinence des procédures appliquées ;
- ◆ la logique de l'argumentation ;
- ◆ le niveau de précision et de clarté dans l'emploi du langage fiscal.

Bibliographie :

- Guide impôts et placements IPCF
- Guide-Impôts Test Achats
- Connaissances de gestion, 2011 Jean-Marie Bruneel Labor
- Sites économiques du gouvernement belge
- Articles tirés de la presse et revues spécialisées.

| |
|-----------------------------|
| PERSONNEL ENSEIGNANT |
|-----------------------------|

| |
|----------------------|
| HOLBRECHTS Dominique |
|----------------------|

| |
|---------------------|
| METHODOLOGIE |
|---------------------|

| |
|--|
| Syllabus, nombreux exercices de mise en situation et de calcul d'impôt avec comme outil la déclaration IPP. Exploitation du programme Tax-Calc du SPF Finances. |
|--|

| |
|---------------------------|
| MODES D'EVALUATION |
|---------------------------|

| |
|---|
| Evaluations continues et finales sur les capacités terminales (écrites) |
|---|

